

Par arrêté du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique, les concours externe et interne avec épreuves d'agent de maîtrise territoriale sont ouverts au titre de l'année 2011.

**Epreuves écrites d'admissibilité** : 19 janvier 2011 à Nantes

**Nombre de postes :**

Spécialités	Concours EXTERNE	Concours INTERNE	TOTAL
Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers	12	20	<b>32</b>
Espaces naturels, espaces verts	4	11	<b>15</b>
Environnement, hygiène	3	7	<b>10</b>
Restauration	2	3	<b>5</b>
Techniques de la communication et des activités artistiques	0	2	<b>2</b>
Logistique, sécurité	2	3	<b>5</b>

Lorsque le concours est ouvert dans plusieurs spécialités, le candidat choisit au moment de son inscription la spécialité dans laquelle il souhaite concourir.

**Condition d'accès :**

- Le concours **interne** est ouvert aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier **au 1<sup>er</sup> janvier 2011 de trois années au moins de services publics effectifs** dans un **emploi technique du niveau de la catégorie C**.
- Le concours **externe** est ouvert aux candidats titulaires de **deux titres ou diplômes** sanctionnant une **formation technique et professionnelle**, homologuées **au moins au niveau V**.

Sont toutefois dispensés des conditions de diplôme :

- les parents d'au moins trois enfants qu'ils élèvent ou ont élevés effectivement,
- les sportifs de haut niveau figurant sur la liste publiée l'année du concours par le Ministre des Sports,
- les candidats qui ne possèdent pas les diplômes requis, peuvent être autorisés à s'inscrire au concours externe, à condition de justifier de qualifications au moins équivalentes ou d'activités professionnelles équivalentes dans le cadre d'une procédure de demande d'équivalence (se renseigner auprès du Centre de Gestion 44 organisateur du concours).

**Demande du dossier d'inscription**

Le dossier d'inscription pourra être obtenu :

du **mardi 14 septembre** au **mercredi 6 octobre 2010** au Centre de Gestion de Loire-Atlantique

- sur place** de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 (du lundi au vendredi)
- par voie postale** (le cachet de la Poste faisant foi – tout pli insuffisamment affranchi sera refusé)  
joindre une grande enveloppe de format A4 affranchie à 1,40 €, libellée au nom et adresse du demandeur
- sur Internet** en utilisant la procédure de pré inscription sur le site du Centre de Gestion de Loire-Atlantique [www.cdq44.fr](http://www.cdq44.fr)

**La pré inscription ne constitue pas une inscription définitive au concours. Le Centre de Gestion ne validera l'inscription qu'à réception, pendant la période d'inscription, du dossier imprimé et de l'ensemble des pièces nécessaires. Par ailleurs, Les captures d'écran ou leur impression ne seront pas acceptées.**

**Dépôt du dossier d'inscription**

Le dossier d'inscription délivré par le Centre de Gestion ou imprimé lors de la pré inscription par le candidat devra :

- être déposé** de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 (du lundi au vendredi)
- être adressé** par la Poste (le cachet faisant foi - tout pli insuffisamment affranchi sera refusé)

du **mardi 14 septembre** au **jeudi 14 octobre 2010**

au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique  
- Service Concours -  
10, boulevard de la Loire - B.P. 66225 - 44262 NANTES cedex 2

**Important**

**Toute demande de dossier par télécopie ou messagerie électronique sera refusée.**

Aucune transmission de dossier par télécopie ne sera acceptée.  
Tout incident dans l'acheminement du dossier quelle qu'en soit la cause (retard, perte...) entraîne un refus d'admission à concourir.